ECF TOPCO
Société par actions simplifiée
Capital social : 46.344.690,60 €
Siège social : 1-3, rue René Clair – Z.A.C. des Radars, 91350 Grigny
952 919 264 R.C.S. Evry
(la **Société**)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 13 MARS 2026

[…]

Les membres du conseil de surveillance de la Société (le **Conseil de Surveillance**) se sont réunis par voie de vidéoconférence conformément à l'article 13.4.1 des statuts de la Société (les **Statuts**) |…] sur convocation de Monsieur Guillaume Leblanc, en sa qualité de président du Conseil de surveillance (le **Président du Conseil**), en date du 10 mars 2026.

[…]

Il est enfin rappelé que le Conseil de Surveillance a été convoqué sur l'ordre du jour suivant :

1. Délibération sur le projet de nomination d'un nouveau président de la Société ;

 […] ; et

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de Séance invite les membres du Conseil de Surveillance à examiner successivement les questions inscrites à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil de Surveillance reconnaissent expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de tous documents et informations nécessaires préalablement aux décisions qui suivent et renoncent, par conséquent, expressément et irrévocablement à se prévaloir de toute irrégularité au titre des présentes décisions.

PREMIÈRE DÉCISION

Délibération sur le projet de nomination d'un nouveau président de la Société

[…]

Le Conseil de Surveillance :

- **décide** de nommer aux fonctions de président de la Société Monsieur Pascal Peltier, de nationalité française, né le 27 mars 1970 à Sainte-Adresse et demeurant 22 rue du Docteur Villemin, 78150 Le Chesnay Rocquencourt, ceci avec effet à compter du 16 mars 2026 et pour une durée indéterminée ;

- **décide** qu'en sa qualité de président de la Société, Monsieur Pascal Peltier disposera de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les Statuts, dans la limite des stipulations du Pacte.

Le Conseil de Surveillance prend acte que Monsieur Pascal Peltier a déclaré qu'il accepterait ces fonctions dans l'hypothèse où elles lui seraient confiées, et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination.

[…]

Cette décision est prise à l'unanimité des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés.

[…]

SIXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil de Surveillance **décide** de conférer tous pouvoirs à SAB Formalités, dont le siège est sis 23, rue du Roule – 75001 Paris, ou à toute personne que SAB Formalités pourra se substituer, à l'effet de procéder à toutes formalités de dépôts, immatriculations, inscriptions modificatives ou radiations via la plateforme Guichet Unique notamment, auprès du greffe du tribunal de commerce, du registre national des entreprises, du registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, et partout où il sera besoin, et, en conséquence, (i) de signer ou de certifier conforme, en original et/ou de manière dématérialisée, tous les actes transmis, notamment en cas de nécessité de déposer des dossiers ou de compléter des dossiers, (ii) de certifier conforme les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 du même Code, et (iii) de manière générale, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer ou déléguer en totalité ou en partie, et faire tout ce qui sera nécessaire pour les besoins des formalités au nom et pour le compte de la Société.

[…]

Cette décision est prise à la majorité des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés.

Extrait certifié conforme par le président de la Société, le 16 mars 2026.

DocuSigned by:
Pascal Peltier
7CA56CDBBDA2410...

Monsieur Pascal Peltier